

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **CADRES : MEFIEZ VOUS DES CONTREFAÇONS !**

Après l'approbation hier soir par le sénat du projet de loi réformant les 35 heures, le texte proposé par la Commission Mixte Paritaire réunie ce jour, suivi d'un dernier vote dans les deux assemblées prévu également pour aujourd'hui, ne laisse que peu de place aux doutes... : les cadres peuvent dire adieu à leur RTT.

Rappelons que le texte prévoit, pour les cadres au forfait-jours, un nouveau plafond de **235 jours** (à défaut d'un accord collectif prévoyant un plafond plus élevé, pouvant aller jusqu'à 282 jours...), au lieu des 218 prévus jusqu'ici. Cela signifie tout de même **17 jours** de travail effectifs supplémentaires dans l'année, soit **près d'un mois civil de travail supplémentaire annuellement**...

Lors de sa sortie du conseil des ministres d'aujourd'hui, **Monsieur Chatel**, porte-parole du gouvernement estimait que « *la position qui a été adoptée par le Parlement a été un peu caricaturée* » et que « *Les cadres auront en contrepartie un certain nombre d'avantages par rapport aux autres salariés* ». Insistant sur ce dernier point, M. Chatel affirme « *il y a des contreparties* », cette réforme ne va pas « *en sens unique* ».

Quelles sont-elles concrètement ? S'agit-il de la majoration prévue par le texte pour ces jours de travail supplémentaires, « *d'au moins 10%* », alors que dans le même temps, pour les salariés dont le temps reste comptabilisé en heure, le principe est une majoration de 25%... ? !

L'UGICA avait déjà réagi aux propos de **Xavier Bertrand** le 9 juillet dernier, quant ce dernier estimait que cette réforme accordait trois garanties supplémentaires, là où « *il n'y en avait même pas une* » auparavant. Or ces « nouvelles garanties » avancées par le Ministre s'avéraient totalement inexactes, raison pour laquelle l'UGICA-CFTC l'interpellait par l'intermédiaire d'une lettre ouverte (voir PJ).

Les cadres ne doivent pas se laisser bernier : **ce texte est une régression sociale grave**. Espérons que le Gouvernement ne dilapide pas inutilement l'argent public en lançant une nouvelle campagne de communication pour faire croire aux salariés qu'ils sortent gagnant de cette réforme ! Si tel était le cas, Cadres, méfiez-vous des contrefaçons ! L'UGICA-CFTC envisagera un recours en publicité mensongère !

**L'UGICA-CFTC considère qu'il s'agit d'une attaque frontale contre l'encadrement qui ne peut rester lettre morte !**

Constituée en 1974, l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Assimilés (UGICA) émane de la CFTC. Organisation syndicale s'inspirant des valeurs sociales chrétiennes, elle regroupe les cadres et assimilés de tous secteurs d'activité.

**Contact presse :** Simon DENIS, Secrétaire National/Juriste de l'UGICA-CFTC – 01 44 52 49 82